

M<sup>a</sup> Isabel González-Rey

# La phraséologie dans l'étude du français langue maternelle : des faits de langue d'Hippolyte-Auguste Dupont aux faits d'expression de Charles Bally

Phraseology in the study of French as a mother tongue:  
from facts of language of Hippolyte-Auguste Dupont to  
facts of expression of Charles Bally

**Abstract:** The *Phraséologie française élémentaire ou Nouveaux exercices de grammaire* by Hippolyte-Auguste Dupont (1833) is, to our knowledge, the only work to use the word *phraseology* as a synonym for “Grammar of the French language”. It represents an exception not only to the school grammars of the nineteenth century, the century of schooling in France and school grammars, but also to the phraseological precepts of Charles Bally (1909). The analysis of this work, intended for the teaching of French as a mother tongue, will allow us to highlight two innovative aspects for the time: on the one hand, a very particular meaning of the word *phraseology*, namely that of the study of language through ordinary syntactic sentences, and, on the other hand, the place reserved for *gallicisms*, considered as “particular idioms” contrary to the general rules of grammar. The study of the opposition between these two groups of constructions in both Dupont’s and Bally’s work will lead us to contrast the facts of language in the former with the facts of expression in the latter.

**Keywords:** phraseology, facts of language, facts of expression, mother tongue, idioms

## 1 Introduction

Une petite grammaire scolaire du XIXe siècle, intitulée *Phraséologie française élémentaire ou Nouveaux exercices de grammaire*, d’Hippolyte-Auguste Dupont (1833), représente toute une « trouvaille » pour d’éventuelles études sur l’histogramme diachronique du mot *phraséologie*. En effet, si nous devions faire

---

M<sup>a</sup> Isabel González-Rey, Facultad de Humanidades, Campus de Lugo, Universidad de Santiago de Compostela, 27002 Lugo, España

ici le diagnostic des sens que ce terme a pu avoir avant de désigner la discipline qui s'occupe aujourd'hui des unités phraséologiques de la langue, nous serions surpris de constater le sens que cet ouvrage lui attribue, un sens plutôt lié aux faits de langue agencés selon les règles ordinaires de la grammaire.

En effet, l'analyse de l'œuvre de Dupont va nous permettre d'observer, d'une part, les liens existant entre l'interprétation littérale du mot *phraséologie* et son emploi mis au service de l'enseignement du français langue maternelle, et d'autre part, les rapports qu'il entretient avec un type spécial de phrases, les « locutions particulières », traitées dans cet ouvrage dans un groupe à part nommé *gallicismes*, rebelle à toute analyse grammaticale. La présence de ce groupe va être déterminante pour pouvoir bien définir le sens donné ici au terme *phraséologie*, un sens qui s'inscrit pour Dupont dans la norme et non pas dans l'usage. Car, si les *gallicismes* (ou *idiotismes* de la langue française) font figure d'exception dans l'ouvrage de Dupont, la phraséologie y fait, par contre, fonction de paradigme syntaxique à suivre.

Cela dit, le caractère singulier du mot *phraséologie* comme domaine des faits de langue dans Dupont prend davantage d'importance si nous le comparons aux préceptes phraséologiques de Charles Bally, tels que conçus dans son *Traité de Stylistique Française* (vol. I et II, 1909). En effet, le sens spécialisé que prend le terme *phraséologie* à partir de la *stylistique* de Bally, dont les éléments sont considérés comme des faits d'expression, va s'opposer d'autant plus au sens large que lui attribue Dupont que cette différence va répercuter également sur la conception que tous deux ont des *gallicismes*.

C'est donc l'emploi des notions que fait Dupont dans son ouvrage, relatives à la phraséologie, en général, et aux *gallicismes*, en particulier, que nous allons traiter dans un premier temps, en tenant compte d'abord des circonstances qui le conditionnent à l'époque. Nous comparerons ensuite l'interprétation de ces concepts avec ceux de Bally, non pas dans l'intention de les contraster à la lumière d'une linguistique qui a forcément évolué d'un siècle à l'autre, mais dans le seul but de mettre en valeur un ouvrage tout à fait unique dans l'emploi fait du mot *phraséologie*, avant Dupont et même après. Cet emploi nous met au défi et nous pousse à réviser nos acquis sur la valeur sémantique du mot *phraséologie* au niveau non seulement des éléments qui forment ce composé, mais aussi de la fonction qu'il peut avoir dans un outil destiné à l'étude d'une langue, en l'occurrence le français langue maternelle.

## 2 Phraséologie et scolarisation au XIX<sup>e</sup> siècle

Comme on le sait bien, le sens du mot *phraséologie* relève de la somme des deux éléments qui en composent l'étymon, un composé du grec moderne

φρασεολογία, formé par [φράσις] (« diction, élocution ») et [λογία] (« étude, traité »). D'où les possibles interprétations que nous offre le *Trésor de la Langue Française informatisé* (dorénavant le TLFi) pour l'article *phraséologie*,<sup>1</sup> comme « ensemble de tournures typiques de la langue » ou encore « recueil de phrases fait pour l'enseignement des langues », entre autres.<sup>2</sup> Or le sens du mot dépend, en fait, de l'époque et du domaine auxquels se rattache son emploi. C'est le cas de l'ouvrage *Phraséologie française élémentaire ou Nouveaux exercices de grammaire*<sup>3</sup>, d'H.-A. Dupont,<sup>4</sup> dans lequel le terme ne prendra tout son sens que si nous tenons compte de l'époque où il est utilisé. En effet, la date de publication étant 1833, il convient de prendre en compte certains aspects externes reliés à cette période de temps, tels que la loi Guizot et l'intérêt de l'époque pour la norme. C'est pourquoi, avant d'analyser le contenu de ce volume en vue de déterminer le sens que l'auteur donne au mot *phraséologie*, nous allons examiner les circonstances qui concourent à son emploi.

## 2.1 La loi Guizot

Le XIXe siècle est le siècle des grammaires scolaires, par excellence, en France. La loi Guizot, adoptée sous le règne de Louis-Philippe en 1833, marque l'avènement de la scolarisation. Cette loi signale dans son *Article premier* que : « L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures », dans cet ordre. On devait donc apprendre d'abord à lire, puis à écrire et ensuite à connaître les éléments de la langue française, c'est-à-dire la grammaire. À partir de là, l'intérêt pour la norme<sup>5</sup> et la mise en place de la scolarisation dans toute la France donneront lieu à une effervescence grammaticale qui provoquera pendant tout le siècle une profusion de grammaires et de différents outils d'apprentissage de la langue qui vont inonder le marché.<sup>6</sup>

---

1 Cf. <http://atilf.atilf.fr/>.

2 Pour une analyse des sens lexicographiques du mot *phraséologie*, voir González-Rey (2011 : 217–220).

3 Dans cette étude, nous utilisons la 5e édition (1856).

4 Analphabète jusqu'à l'âge de douze ans, H.-A. Dupont est un exemple de réussite, car de maître d'école dans un hameau du Gard, il arrive à être le conseiller de Louis-Philippe pour l'éducation de ses petits-fils.

5 Sophie Piron (2009) nous rappelle que « Le XIXe siècle est le siècle par excellence de la lutte contre les fautes de français, le siècle dont l'objectif est d'uniformiser la langue nationale, et ce par l'école, mais aussi par les livres ».

6 Cf. Piron (2010).

Cela dit, les résultats de l'application de la loi Guizot ne sont pas très satisfaisants en ce qui concerne la grammaire. En effet, selon le rapport *Lorain*<sup>7</sup>, « les instituteurs ont une peine infinie à introduire la grammaire française dans le programme des études » (Lorain 1837 : 375), « les parents s'y opposent ; ils n'en veulent pas faire la dépense » parce qu'« elle [...] casse la tête [aux enfants] » (Lorain 1837 : 374) ; « les cours de grammaire et d'orthographe sont presque des exceptions, tant le nombre des élèves qui les suivent est restreint (3 ou 4 sur 40) » (Lorain 1837 : 375).

Il n'est donc pas étonnant de voir émerger des initiatives telles que l'ouvrage de Dupont pour faire face à cette situation et se distinguer des autres grammaires scolaires, bien plus connues et réputées à l'époque. Son volume constitue la deuxième partie du livre *Méthode pour mettre la Grammaire à la portée de l'enfance*, destinée à offrir, avec la première partie<sup>8</sup>, un cours complet pour l'enseignement de la langue française aux petits Français. Son auteur situe cette deuxième partie, intitulée *Phraséologie française élémentaire ou Nouveaux exercices de grammaire*, dans la catégorie des cours pratiques pour la maîtrise de la langue normée, en complément à la première, plus théorique, qui traite des notions relatives à la grammaire, en général, et aux parties du discours, en particulier.

Toutefois, pour bien comprendre la portée de cette œuvre et pour pouvoir la situer par rapport au sens donné au terme *phraséologie* en lien avec la pratique de la langue à travers les phrases ordinaires formées selon les règles de grammaire, il nous faut revenir sur les notions de *phrase* et de *grammaire* à l'époque de Dupont.

## 2.2 La notion de *phrase* dans le mot *phraséologie*

La notion de *phrase*, en tant qu'élément présent dans le mot *phraséologie*, va jouer un rôle décisif dans le sens que va prendre ce terme dans l'œuvre de Dupont. Ainsi, il convient de commencer par la précision que nous trouvons dans le TLFi à propos du mot *phrase*, à savoir que le seul sens que ce terme ait eu jusqu'au XVIII<sup>e</sup>

<sup>7</sup> 490 inspecteurs vont surveiller l'application de cette loi et parcourir la France de septembre à décembre 1833 pour visiter les écoles.

<sup>8</sup> La première édition de cette première partie date de 1839, d'après le catalogue de la BNF ([https://data.bnf.fr/fr/12603626/hippolyte\\_auguste\\_dupont/](https://data.bnf.fr/fr/12603626/hippolyte_auguste_dupont/)) et selon aussi la *Revue critique des Livres nouveaux publiés pendant l'année 1839* (Cherbuliez 1839). Cette édition porte le nom de *La Grammaire à la portée de l'enfance* et comprend deux volumes, l'un intitulé *1<sup>e</sup> partie pour l'élève* et l'autre *1<sup>e</sup> partie pour le maître*. Cette grammaire, en deux volumes, destinée aux enfants comprend une méthode que son auteur emploie depuis longtemps dans les institutions qu'il a fondées à Montpellier, à Nancy, et finalement à Paris, et qui a attiré les éloges d'hommes importants, tels que M. Taillefer, Inspecteur de l'Académie (Cherbuliez, 1839 : 179).

siècle a été celui de « Tout assemblage de mots : expression, locution, tour figé ou non ».<sup>9</sup> Autrement dit, à cette époque-là, est une *phrase* tout ce qui n'est pas un *mot*, sans qu'il importe que ses éléments forment un ensemble libre ou figé. Dans ce sens, le terme n'a pas encore la dimension grammaticale que nous lui connaissons aujourd'hui.<sup>10</sup>

En fait, le mot *phrase* n'apparaîtra explicitement dans les grammaires françaises comme unité supérieure de l'analyse grammaticale qu'au XIXe siècle. Les ancêtres de ces grammaires, datant du XVIe, adoptent généralement le modèle des grammaires latines pour décrire la langue et gardent encore la conception de la *phrasis* comme « discours » et de ses éléments comme « parties du discours ».<sup>11</sup> Ce n'est qu'avec la grammaire de Port-Royal (Arnauld et Lancelot 1997 [1660]) que s'amorcera au XVIIe siècle un tournant, en introduisant l'analyse logique de ces parties dans la réflexion grammaticale. Ces deux auteurs y parviennent en ayant recours à des concepts philosophiques et en posant comme postulat d'analyse linguistique trois types d'opérations de l'esprit, à savoir le fait de concevoir, le fait de juger et le fait de raisonner. De ces trois opérations, l'opération primordiale est celle de juger et sa réalisation linguistique est dénommée *proposition*. Comme ils l'indiquent dans leur grammaire :

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis, *la terre est ronde*, s'appelle PROPOSITION ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes ; l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme *terre* ; et l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde* ; et de plus la liaison entre ces deux termes, *est.* » (Arnauld et Lancelot 1997 [1660] : 24)

C'est donc sous la dénomination de *proposition* qu'apparaît le concept grammatical d'énoncé complet, composé, à l'époque, d'un sujet, d'un verbe copulatif et d'un attribut. En fait, le mot *phrase* fera son apparition dans les grammaires du XVIIIe siècle comme synonyme de *proposition*, comme nous pouvons le constater dans cette citation de Restaut (1730) :

Demande. De quoi se sert-on pour exprimer ce que l'on affirme du sujet ?

Réponse. On se sert du verbe, comme nous l'avons déjà dit.

---

<sup>9</sup> Le TLFi complète cette définition avec l'information suivante : « **Rem.** C'est le sens ancien, le seul qu'ait le mot *phrase* jusqu'au XVIIe s. Il est proche du sens étymol. (gr. φράσις, lat. *phrasis* « diction, élocation »). Il ne subsiste que dans qq. emplois (notamment au plur., avec valeur péj.) et dans qq. comp. (périphrase, phraséologie, phraséologique) » (TLFi).

<sup>10</sup> Alain Rey (2018: 7) signale que dans la formation du mot *phraséologie* il importe de rappeler que *phrase* n'a pas toujours eu le sens « d'énoncé complet » qu'il possède dans le français actuel.

<sup>11</sup> Les « parties du discours », c'est-à-dire les espèces de mots, appelées autrefois les *parties d'oraison* ou *de l'oraison*.

Demande. Comment appelle-t-on une suite de mots qui contient un sujet, et ce que l'on en affirme ?

Réponse. On l'appelle *une proposition ou une phrase*. (Restaut 1730: 128)<sup>12</sup>

Dans ce temps-là, la conception de cette unité est encore placée sous la réflexion philosophique de l'acte de juger.<sup>13</sup> Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que la *phrase* est présentée selon une perspective strictement grammaticale. Le mot se distinguera finalement de celui de *proposition* dans les grammaires scolaires de ce siècle, la proposition étant liée à l'existence d'un verbe conjugué et la phrase se divisant en simple ou complexe selon le nombre de propositions incluses. Le terme *phrase* finit donc par s'imposer et par se rapporter exclusivement à la syntaxe, comme « manière d'assembler les mots en phrases » (Brachet et Dussouchet 1883 : 215), et constitue le pilier de la langue normée en tant qu'unité supérieure de l'analyse grammaticale.<sup>14</sup> À partir de cet instant, l'analyse grammaticale, ou formelle, qui s'affirme avec l'apparition des grammaires scolaires, s'opposera à l'analyse logique, ou sémantique, issue de la grammaire générale du XVII<sup>e</sup> siècle. Les deux modèles cohabiteront dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans la première grammaire scolaire repérée comme telle par Chervel (1977), à savoir la *Nouvelle grammaire française* (1823), de Noël et Chapsal, qui reprennent ce que Beauzée (1767) avait avancé au siècle précédent. En effet, celui-ci avait posé qu'une proposition se décompose, du point de vue logique, en trois parties (sujet, verbe et attribut), les notions logiques de jugement, d'affirmation et de qualité intervenant dans cette division ; et, du point de vue grammatical, en autant de parties qu'il y a de mots, donnant lors de l'analyse grammaticale la nature et la fonction de chacun des mots en question.

C'est donc de tous ces aspects externes qu'il faudra tenir compte pour comprendre la portée du mot *phraséologie* et son rattachement à la grammaire dans l'œuvre de Dupont. En effet, ils auront leurs effets non seulement sur la terminologie utilisée par l'auteur, mais aussi sur la structure de son ouvrage et sur sa démarche pédagogique.

---

<sup>12</sup> À propos du caractère isomorphe de ces deux unités, Christiane Marchello-Nizia (1979 : 38) affirme que « A. Chervel date cette « découverte » [c'est-à-dire le caractère isomorphe de ces deux unités] de 1870 environ (*et il fallut*, p. 208) ». Or il est évident que ce caractère date de bien avant puisqu'à l'époque de Restaut (1730) les deux termes sont déjà considérés comme synonymes.

<sup>13</sup> Toutefois, l'apport des grammairiens de ce siècle consiste dans l'introduction d'autres éléments complétant l'analyse grammaticale, comme le COD et le COI.

<sup>14</sup> Les réformes pédagogiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dérogent à l'analyse logique telle qu'elle se pratiquait depuis le XVII<sup>e</sup> siècle et en imposent la simplification au profit de l'analyse grammaticale.

### 3 La Phraséologie Française d' Hippolyte-Auguste Dupont

L'œuvre de Dupont constitue le premier témoignage que nous ayons d'une phraséologie associée au système de la langue, considérée comme la norme à suivre pour bien parler et pour bien écrire. Conçue pour l'enseignement du français comme langue maternelle, elle s'inscrit dans un siècle lié au développement de la pratique de l'analyse de la langue en contexte scolaire, organisée sur deux plans : le plan logique et le plan grammatical. Pour montrer que cet ouvrage constitue une œuvre de transition dans le passage de l'analyse logique à l'analyse grammaticale, nous allons procéder à l'étude de la terminologie employée par l'auteur pour décrire la phrase comme unité supérieure, au moyen de l'analyse de la matière linguistique, de l'organisation de l'ouvrage et de la démarche pédagogique qui y est priorisée.

#### 3.1 La terminologie grammaticale dans l'ouvrage de Dupont

Ainsi, Dupont utilise dans son volume les termes de « phrase » et de « proposition » d'une façon synonymique, dans le sillage des grammaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais suivant le modèle de l'analyse logique de Port-Royal. En effet, nous pouvons lire, d'une part, au tout début de l'ouvrage dans le chapitre *Notions préliminaires aux maîtres*, cette affirmation : « La pensée exprimée par des paroles est ce qu'on nomme *proposition* en grammaire, et *phrase* dans le langage ordinaire. Ex. : *Dieu est bon.* » (1856: 5). L'emploi isomorphe de ces deux termes montre bien que Dupont aligne sa terminologie sur celle de grammairiens tels que Restaut, sans autre distinction qu'une question de registre de langue. D'autre part, nous trouvons plus loin cette définition : « Une *phrase* est un assemblage de mots formant un sens complet, c'est-à-dire, exprimant une pensée entière » (1856: 90). Le lien établi ici par l'auteur entre la pensée et la phrase est d'importance, car pour lui, même si les phrases transmettent, à travers les mots, les idées simples ou complexes que possède un individu, celui-ci n'est pas encore en mesure de bien s'exprimer : « avoir dans l'esprit des idées simples ou complexes n'est pas encore penser ; de même qu'exprimer ces idées par des mots n'est pas encore parler » (1856 : 2). Le fait de penser, différent de celui d'avoir des idées, est fondé sur un besoin, celui de « juger de ce que sont ou ce que font les êtres : en un mot, de connaître les faits des êtres » (1856 : 2). Cette capacité de penser, et donc de juger, permet d'arranger les mots à l'intérieur des phrases selon le rapport que l'esprit a saisi entre deux ou plusieurs idées. Or, à ces deux facultés qu'a l'individu, celle d'avoir

des idées et celle de penser, s'ajoute une troisième, celle de raisonner, ce qui permet d'enchaîner des phrases, ou propositions, selon un ordre logique. Cette argumentation rappelle, bien sûr, les trois opérations de l'esprit sur lesquelles la grammaire de Port-Royal a bâti l'analyse logique des éléments dans la réflexion grammaticale et selon laquelle toute proposition est l'énonciation d'un jugement.

### 3.2 L'organisation de l'ouvrage de Dupont

L'organisation du volume de Dupont suit une structure fondée non pas sur les parties du discours mais sur la nature et la fonction des éléments qui forment les propositions ou phrases. En effet, divisé en trois sections, l'ouvrage est composé des parties suivantes : 1) Étude de la proposition simple : les différents éléments : sujet, verbe, compléments. L'ordre des mots ; 2) Étude de la phrase : la phrase simple et la phrase complexe ; 3) Syntaxe des mots : les différentes catégories : le nom, l'article, l'adverbe, le verbe, etc. Cette organisation constitue un aspect original par rapport aux grammaires majeures de référence de l'époque<sup>15</sup> qui continuent d'aborder essentiellement les parties du discours, surtout d'un point de vue normatif, telles que le substantif, l'adjectif, l'adverbe, etc. Dans ce cas-ci, la progression dans l'œuvre de Dupont, au lieu de suivre un mouvement allant du simple au complexe, c'est-à-dire du mot à la phrase simple puis complexe, procède à l'inverse, comme l'indique l'ordre des trois sections signalées plus haut.

Par ailleurs, bien que l'œuvre de Dupont se situe expressément du côté de l'analyse logique, elle représente un amalgame préliminaire des deux plans : l'analyse logique et l'analyse grammaticale. Ainsi, à propos de l'analyse de la phrase « Dieu est bon », l'auteur affirme : « Reconnaître et indiquer successivement dans l'ordre de la pensée les termes d'une proposition, c'est faire l'*analyse logique* de cette proposition » (1856 : 8). Toutefois, dans la décomposition de la phrase, il offre une analyse grammaticale de chacun de ses éléments lorsqu'il explique la nature des mots qui peuvent remplir la fonction de sujet ou d'attribut. Seul le verbe est expliqué en raison de son rôle de liaison entre deux idées isolées pour rendre l'expression d'une pensée. Ceci montre que les principes de l'analyse grammaticale commencent à pénétrer même dans les grammaires scolaires qui se déclarent du côté de l'analyse logique. Sans donc l'exprimer ouvertement, l'auteur établit un pont entre l'analyse logique et l'analyse grammaticale en faisant correspondre aux idées, aux pensées et aux raisonnements les mots simples ou complexes, les phrases et les unités transphrastiques, respectivement.

---

15 Cf. Girault-Duvivier (1840 [1811]).

Cela dit, il convient maintenant de connaître la place et la fonction que joue le mot *phraséologie* dans ce contexte.

### 3.3 Les emplois du mot *phraséologie* dans l'ouvrage de Dupont

Pour savoir quelle est la fonction que Dupont réserve à la phraséologie, il nous faut, d'abord, repérer les endroits où figure le mot dans son volume. Ainsi, il est curieux d'observer que le mot *phraséologie*, placé en tête de la première partie du titre (*Phraséologie française élémentaire*), est suivi d'un syntagme qui alterne avec lui dans une deuxième partie du titre (*ou Nouveaux exercices de grammaire*). Il est évident que pour l'auteur le terme renvoie à trois réalités dans l'enseignement du français comme langue maternelle:

1. La phraséologie y est abordée dans une visée pratique, c'est-à-dire qu'elle est reliée à l'entraînement à la langue « française » au moyen d'« exercices » ;
2. La phraséologie est représentative des règles ordinaires de la langue, c'est pourquoi cette partie pratique, ou exercices, est faite pour s'entraîner à la maîtrise de la « grammaire » ;
3. La phraséologie est une méthode nouvelle d'enseignement (présentée ainsi grâce au terme « nouveaux exercices »), valable dès un niveau précoce d'apprentissage (« élémentaire »).

Cela dit, le mot *phraséologie* ne revient à l'intérieur de l'ouvrage que dans les intitulés des chapitres consacrés aux questionnaires de chaque partie. En effet, sous le titre de « Questions sur la 1<sup>e</sup> (2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) partie de la phraséologie », un questionnaire clôt chacune des parties à fin de permettre aux élèves de réviser la matière. Le choix de ce terme de la part de l'auteur<sup>16</sup> est d'autant plus surprenant qu'il est tombé en disgrâce dans l'usage courant depuis le dernier tiers du siècle précédent, dans le sens péjoratif de « discours creux et pompeux » (Bárdosi, 1990 : 62).<sup>17</sup> Ceci montre l'envergure du défi de Dupont qui, sans consacrer le

<sup>16</sup> Rappelons ici que l'auteur est très connu de son vivant, comme le souligne d'ailleurs Cherbiliez (1839 : 179), autant pour la qualité de son enseignement que pour ses travaux. L'ancien colporteur qu'a été H.-A. Dupont à ses débuts fonde dans les années vingt du XIXe siècle une école à Marseillas, dans le Hérault, où il crée une méthode de lecture, nommée « Citolégie », qui sera publiée d'abord sous forme de tableaux d'épellation en 1814 et qui connaîtra ensuite, après 1825 notamment, de nombreuses rééditions sous des noms divers.

<sup>17</sup> Ce rejet expliquerait son bannissement de la terminologie des auteurs français non seulement dans les grammaires générales et particulières, mais aussi dans les grammaires savantes et pédagogiques.

moindre paragraphe à la définition de ce terme dans son ouvrage, prétend qu'il soit accepté de tout le monde à son époque dans le sens grammatical qu'il lui donne, c'est-à-dire en tant que nom recouvrant toute la matière linguistique à enseigner. En outre, cette façon de désigner toutes les parties de son ouvrage sous la même dénomination, indépendamment de leur contenu, nous amène à croire que l'auteur appelle *phraséologie* non pas un type d'éléments déterminé, mais plutôt une démarche pédagogique, comme nous allons le voir dans ce qui suit.

### 3.4 La fonction de la phraséologie dans l'ouvrage de Dupont

Une analyse plus détaillée du volume de Dupont nous permet de mettre en lumière les rapports entre la phraséologie et l'apprentissage du français langue maternelle, tel que l'auteur le conçoit. Cette analyse nous montre qu'il suit une démarche d'enseignement particulière.

Ainsi, dans chacune des trois parties, chaque élément à apprendre est d'abord explicité par l'auteur (1<sup>er</sup> pas), suivi d'exemples regroupés sous l'intitulé FAITS (2<sup>e</sup> pas), auxquels succèdent des exercices oraux (3<sup>e</sup> pas). Ces exercices démarrent sur l'analyse logique du 1er exemple en tant que modèle à appliquer par les élèves sur le reste des exemples suivants. Finalement, l'entraînement finit par des devoirs écrits (4<sup>e</sup> pas) durant lesquels les élèves doivent composer des propositions, ou phrases, analogues à celles des FAITS. Cette procédure est fondée sur le principe de la *démonstration*, qui consiste en « une série de raisonnements s'enchaînant les uns aux autres, de manière à rendre évidente une pensée, une vérité qui ne l'était pas par elle-même » (1856 : 4). L'importance donnée au raisonnement, cette opération de l'esprit nécessaire pour Dupont à l'analyse de la phrase, met en évidence la conception de la phraséologie comme une approche pratique des mécanismes de formation régulière de la langue. Il donne toute la priorité aux FAITS pour illustrer ces mécanismes ordinaires et entraîner les élèves à les analyser et à s'en servir comme modèles pour l'élaboration de leurs propres phrases ou propositions.

Cette démarche, composée des quatre pas signalés ci-dessus, à savoir la définition et l'explicitation de l'élément grammatical à apprendre, les FAITS ou phrases servant d'exemples illustratifs, l'entraînement oral à l'analyse logique et la série d'exercices visant la production écrite de phrases syntaxiquement correctes, lutte contre une étude passive et automatique des *faits de langue* (ou *de langage*<sup>18</sup>). En fait, tandis qu'elle explicite la norme et qu'elle l'illustre par des

---

18 Les *faits* de Dupont correspondent aux *faits de langage* de Bally et ces deux termes sont, à leur tour, synonymes de *faits de langue* dans cette étude.

faits de langue, elle induit le raisonnement des élèves.<sup>19</sup> Or ce raisonnement est mis à leur portée au moyen de phrases qui n'appartiennent pas à la littérature, mais à la langue courante ; elles sont conçues par l'auteur pour illustrer la partie d'explicitation de la norme et celle d'entraînement oral. Il les nomme FAITS pour les distinguer des propositions, ou phrases, que devront concevoir les élèves.

La nature de ces FAITS est très variée, mais elle répond fondamentalement à des connaissances générales sur l'homme et le monde. Voici, en exemple, les phrases qui figurent dans la première partie, liée à l' « Étude de la proposition simple », à propos du *complément direct simple* (1856 : 14), après l'explicitation de l'élément grammatical défini en ces termes :

Le *complément direct* est SIMPLE, s'il ne se compose que d'un *nom propre*, d'un *pronom*, ou d'un *nom commun* seulement déterminé : « FAITS : *Notre célèbre Pascal inventa la brouette. La peine surmontée augmente le plaisir. L'homme le plus instruit ignore beaucoup de choses. La présence du maître engrasse le cheval. Les Russes distillent beaucoup de grains. Le climat du Caire subit peu de variations. Les douleurs et la mort suivent l'intempérence. Les îles du Japon nourrissent peu de quadrupèdes. Les vernis de la Chine ont beaucoup de réputation [...]* ».

La partie d'exercices qui suit l'explicitation de la norme et l'accompagnement des FAITS comprend deux étapes. La première, orale, consiste à faire l'analyse logique de ces FAITS en suivant le modèle d'analyse appliqué à la première phrase-exemple :

*Notre célèbre Pascal inventa la brouette. Notre célèbre Pascal*, sujet complexe : *inventa*, verbe actif ou transitif ; *la brouette* : complément direct simple.

La deuxième, écrite, demande aux élèves d'élaborer leurs propres phrases ou propositions à partir des exemples antérieurs dans les termes suivants :

Employez les noms ci-après comme compléments directs simples : *montre, panier, lettre, Autriche, poulet, lunettes, canapé, soldat, Turc, histoire, tasse, bûcheron*.

À la vue de tous ces éléments, il est évident que le mot *phraséologie* prend dans l'ouvrage de Dupont un sens large, représentant à lui seul tout le système de la langue. Pris dans ce sens, la *phraséologie française* de cet auteur renvoie à l'étude

---

<sup>19</sup> Le compte rendu que fait Cherbuliez de la méthode de Dupont comprend un passage où l'auteur de l'œuvre en question, bon connaisseur des enfants des hameaux, explique ainsi sa pédagogie : « L'ordre des travaux des enfants nous paraît devoir être celui-ci : penser, parler, écrire ; mais, encore une fois, penser toujours. Les exercices de la pensée sont ceux qui profitent le plus au développement de l'intelligence, but de l'intelligence. » (Cherbuliez 1839 : 180)

de la langue maternelle dans son entièreté dans le but de faire apprendre aux petits Français « à parler et à écrire correctement », comme nous le rappelle Auburtin, dans sa préface à l'édition posthume dont nous nous servons ici. Or il en est d'autant plus ainsi que l'auteur consacre un sous-chapitre aux *gallicismes* dans la deuxième partie de son ouvrage, dédiée à l'Étude de la phrase, et qu'il définit comme des « locutions particulières » à la langue française échappant à toute analyse logique. En s'opposant aux phrases ordinaires et analysables, la présence dans ce volume de ce groupe de phrases « rebelles » va corroborer le sens générique et « normé » donné au mot *phraséologie*.

## 4 Phraséologie vs. idiotismes

La notion d'*idiotismes* est recueillie dans le *Dictionnaire de l'Académie française* dès la fin du XVIIe siècle et sa définition va évoluer au fil du temps sous l'impulsion de tout un débat sur l'attention et le traitement que ces éléments doivent recevoir de la part des grammairiens. L'ouvrage de Dupont va réussir à mettre en avant la différence qu'il y a au XIXe siècle entre ces phrases propres à une langue et la phraséologie. Il montrera par ce moyen que celle-ci n'est pas encore près de signifier ce qu'elle signifie aujourd'hui.

### 4.1 Définition et défense des *idiotismes*

Emprunté d'abord au grec *idiōtîsmos* « langage courant ou vulgaire », puis au latin *idiotismus* « expression propre à une langue », le terme *idiotisme* désigne aujourd'hui en français une « construction qui apparaît propre à une langue donnée et qui ne possède aucun correspondant syntaxique dans une autre langue »<sup>20</sup>. Or ce terme, déjà présent dans la première édition (1694) du *Dictionnaire de l'Académie française* (DAF) sous cette définition,

IDIOTISME. s.m. Propriété, maniere de parler, qui a quelque chose d'irregulier, mais qui est particuliere à une Langue. *Cette particule mise de telle façon, cette construction, ce pleonasmus est un idiotisme de la Langue Françoise, de la Langue Latine. chaque Langue a ses idiotismes.* Il n'est en usage que parmy les gens de lettres.<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> Cf. TLFi.

<sup>21</sup> Nous reproduisons telles quelles l'orthographe et la ponctuation utilisées dans cette édition du DAF.

évoluera dans la 5<sup>e</sup> édition (1798) comme indiqué ci-après :

IDIOTISME. s.m. Construction et tour d'expression, contraire aux règles ordinaires de la Grammaire, mais propre et particulier à une Langue. *Cette particule mise de telle façon, cette construction, ce pléonasme est un idiotisme de la Langue Françoise. Chaque Langue a ses idiotismes.* Ce mot n'est guère en usage que dans le didactique.

Nous pouvons donc constater que ce qui caractérise tout d'abord les *idiotismes* au tout début, c'est, d'une part, cet aspect contraire (ou « rebelle », comme l'indique Dupré<sup>22</sup>) aux règles de formation d'une langue, et d'autre part, cette appartenance, malgré tout, à cette langue. Ce dernier élément va servir à justifier leur présence « légitime » dans chaque langue, et chacune d'entre elles aura ainsi la possibilité de les nommer à sa guise à l'intérieur de sa propre langue : *gallicismes, hispanismes, anglicismes*, etc. Ainsi trouvons-nous pour *gallicisme* la définition suivante dans le *Dictionnaire de l'Académie française* dans sa 5<sup>e</sup> édition (1798)<sup>23</sup> :

GALLICISME. s.m. Construction propre et particulière à la Langue Françoise, contraire aux règles ordinaires de la Grammaire, mais autorisée par l'usage. *Les bonnes gens sont aisés à tromper, Il vient de mourir, Il va venir, Si j'étois que de vous, etc.* sont des Gallicismes.

À la vue de ces définitions, la présence de ces *idiotismes* ou *gallicismes* dans les grammaires françaises destinées à l'enseignement du français langue maternelle pendant les XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles n'est donc pas surprenante. En effet, les auteurs des grammaires de la langue normée sont bien d'accord pour les juger comme des écarts par rapport à la norme, mais depuis la défense qu'en a fait Beauzée dans les articles dédiés aux termes *gallicisme* et *idiotisme* dans l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* (Beauzée 1757 : 450 et 1765 : 497, respectivement), elles ont

---

**22** Cf. TLFi : « *Un idiotisme est plutôt un syntagme figé rebelle à l'analyse grammaticale comme il y a en français* (Dupré, 1972). *Des tournures comme il y a ou c'est... qui, c'est... que sont des idiotismes, particuliers au français; d'autres langues exprimeraient les mêmes rapports par des constructions différentes* (Lang. 1973). »

**23** Cette acceptation est à être différenciée de celle signalée dans le TLFi dans le deuxième sens possible du terme, à savoir : « Emprunt d'une langue étrangère au français. » Ce deuxième sens apparaît plus tard, en 1694, alors que le premier indiqué ici date de 1578. Ces deux sens ont des conséquences bien diverses quant à l'interprétation à faire des types de phrases auxquelles se rapporte le terme *gallicismes* : dans le premier sens, il s'agit de tournures prises pour grammaticales dans la langue d'origine et dans le second, il s'agit de tout type de phrases, grammaticales ou pas, qui se sont installées dans une autre langue. Dans les deux cas, c'est l'usage qui en a imposé la présence dans la langue fonctionnelle et actualisée.

« droit de cité dans la langue » (Bárdosi, 1990: 75)<sup>24</sup>, et de ce fait, droit de cité, aussi, dans les grammaires.

Toutefois, leur présence est extrêmement variée. Elle y est signalée de différentes manières, mais aucune au moyen du terme *phraséologie*. Les dénominations les plus usitées pour indiquer l'existence de ces éléments particuliers sont celles de *idiotismes*, de *gallicismes* et parfois même de *barbarismes*<sup>25</sup> lorsque l'auteur décide de les considérer comme tels. La façon dont elles apparaissent dans ces ouvrages a été analysée par Jacqueline Lillo (1994) pour la période comprise entre 1625 et 1860,<sup>26</sup> lorsqu'ils sont destinés à l'enseignement du français comme langue étrangère. Elle indique le fait que la plupart d'entre eux ne traitent pas ces éléments dans une section à part mais les disséminent dans d'autres parties telles que la morphologie, la syntaxe ou le lexique. Elle propose d'appeler l'ensemble de ces éléments ainsi traités « phraséologie périphérique » et elle signale parmi les auteurs français de grammaires françaises qui procèdent de la sorte « Munier, Duc, Baudisson, Sacy, Lévizac, Lefranc, de Wailly, Lhomond, Noël et Chapsal, Boudet de Montesquieu, Guérout, Chollet, Javal, Collombet » qui « ne proposent aucune section réservée à la phraséologie et ont une phraséologie périphérique (pour ce qui concerne les locutions adverbiales, prépositives, conjonctives, etc.) des plus réduites » (1994 : 71). Outre cela, elle remarque que « au XIX<sup>e</sup> siècle, chez ces auteurs, on a souvent des listes de barbarismes, agencés sur deux colonnes (« Dites »/« Ne dites pas »), qui sont explicable par l'analphabétisme de la France d'alors » (1994 : 71). Mais ceci nous indique aussi que ces auteurs ne considèrent pas la « phraséologie périphérique » comme des barbarismes, puisqu'ils l'introduisent dans leur grammaire comme des éléments à apprendre, sans pour autant les traiter dans une section à part. En fait, l'acceptation du

---

**24** L'existence d'ouvrages collectant les locutions, les proverbes, les dictons et autres phrases toutes faites sous forme de recueils ou de dictionnaires depuis les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles rend bien compte de ce mouvement parallèle aux grammaires normatives, rappelant cette partie vivante et rebelle aux normes (cf. González-Rey 2011).

**25** Vilmos Bárdosi (1990 : 109) nous rappelle que : « De Beauzée critique l'opinion générale défendue aussi par du Marsais selon laquelle le gallicisme serait une espèce de barbarisme et pose que ‹ l'essence du gallicisme consiste en effet à être un écart de langage exclusivement propre à la langue françoise (qui) en françois est à sa place, & il y est ordinairement pour éviter un vice › (De Beauzée 1757, 450). » Il n'en est pas moins vrai qu'il signale les gallicismes comme « une façon de parler », les situant d'emblée dans le domaine de la parole.

**26** Son étude porte sur la présence de la phraséologie, entendue dans son sens actuel, dans les manuels de français publiés notamment en Italie par des auteurs français et italiens entre 1625 et 1860, mais sans que le mot y apparaisse. Dans cette étude, elle a consulté non seulement des grammaires de français élaborées pour un public italophone, mais aussi des grammaires françaises rédigées par des auteurs français, tels que ceux cités ensuite dans le texte.

*gallicisme* comme un écart propre à la langue française mais « qui en françois est à sa place » (De Beauzée 1757 : 450) montre bien qu'il existe une considération intralinguistique de la phraséologie, comme l'indique aussi l'ouvrage de Dupont.

## 4.2 Les *idiotismes* dans l'ouvrage d' Hippolyte-Auguste Dupont

Encore une fois, l'ouvrage de Dupont surprend pour son côté innovateur par rapport au reste des grammaires scolaires de son siècle à propos de la place qu'il y réserve aux *idiotismes/gallicismes*. Non seulement, il leur consacre un chapitre à part, précisément pour ne pas les disséminer dans d'autres sections et ne pas les faire confondre avec les phrases correctes de la langue française, mais il les considère comme faisant partie de la phraséologie, dans le sens large et normé qu'il attribue à ce terme. Cela dit, il s'agit d'une phraséologie particulière, placée à part à l'intérieur de la phraséologie générale de la langue. C'est pourquoi, l'auteur s'attache à apprendre aux élèves à bien distinguer l'une de l'autre. Voici donc comment il définit les *gallicismes* et comment il enseigne à les reconnaître et à les traiter : « Ces locutions, quoique autorisées par l'usage, sont contraires aux règles générales et ne supportent point l'analyse.<sup>27</sup> Si donc on veut se rendre compte d'un *gallicisme*, il faut d'abord le traduire, c'est-à-dire, en chercher l'équivalent sous une forme régulière » (1856 : 74). Il illustre ces préceptes avec des exemples tels que :

- a) « Il fait nuit *égale* La nuit est faite ou venue. » (1856 : 75)
- b) « Elle ne fait que pleurer *égale* Elle pleure sans cesse. » (1856 : 75)
- c) « Voici mon ouvrage *égale* Mon ouvrage est celui-ci. » (1856 : 76)

À la vue de ces exemples, il est clair que l'auteur entend par *gallicismes* des phrases à structure non régulière, c'est-à-dire dérogeant à l'organisation initiale de la langue et devant être « traduites » par des phrases ordinaires pour pouvoir être analysées. « Ex. *Il y a huit jours que mon frère est parti*. Cette phrase est mise pour : *Mon frère est parti depuis huit jours*. » (1856 : 93). C'est donc celle-ci qui est analysable selon la phraséologie du français de Dupont. Ceci montre que pour lui la phraséologie vise la formation correcte des phrases dans la production libre.

Or, quelques années avant la publication de l'ouvrage de Dupont, apparaît l'œuvre de Charles-Pierre Girault-Duvivier, *Grammaire des Grammaires ou*

---

<sup>27</sup> Sans le citer, l'auteur suit en cela la définition donnée par le DAF dans sa 5<sup>e</sup> édition (1798). Cette définition sera la même dans les deux éditions suivantes (1835, 1878).

*Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française* (1811)<sup>28</sup>, où se trouve tout un chapitre consacré aux gallicismes. L'auteur les définit comme « une façon de s'exprimer particulière à la langue », le français, en l'occurrence (Girault-Duvivier 1840 : 1128). Il distingue 4 catégories de gallicismes, à savoir : 1) ceux qui se trouvent dans le sens d'un mot simple (*un homme de condition/ un homme en condition*) ; 2) ceux qui se trouvent dans des associations singulières de mots (*un bon homme/un homme bon*) ; 3) les gallicismes de figure ou expressions figurées (*Comment vous portez-vous ? ; rompre en visière ; Il me la donne belle ; se mettre en quatre* ; etc.) ; et 4) les gallicismes de constructions (*Il y a pour dire Il existe ; Il n'est rien moins que généreux pour dire Il n'est point généreux* ; etc.).

Si nous comparons les *gallicismes* signalés par Dupont et la typologie de Girault-Duvivier, il est évident que les premiers appartiennent au groupe des *gallicismes de construction* du second. Ceci n'est guère surprenant car Dupont les avait situés au chapitre de l' « Étude de la phrase », là où se concentre précisément son analyse logique des différentes constructions de la langue. Girault-Duvivier lui-même avait placé son étude sur les gallicismes au chapitre XII, sous l'épigraphie « De la construction grammaticale et de la Construction figurée ». Outre ce point commun, Dupont et Girault-Duvivier considèrent, tous deux, que ce type de *gallicismes* sont susceptibles d'être « traduits » par d'autres structures appartenant à la syntaxe régulière du français. Ceci serait pour eux la démonstration définitive de leur condition de groupe à part dans la langue française, celui des « locutions particulières » qui « s'écartant des règles ordinaires, distinguent une langue de toutes les autres. Ces locutions particulières s'appellent *Idiotismes* » (Girault-Duvivier 1833 : 1128). C'est cette idée de « traduction » qui nous dévoile l'existence d'une différence entre une « phraséologie générale », prise au sens large, qui représente la régularité de la langue et une « phraséologie particulière », prise au sens étroit, qui comprend des *idiotismes* représentant, au contraire, son irrégularité. Or cette dichotomie intralinguistique qui s'opère entre les deux domaines phraséologiques est résolue par le biais d'une paraphrase rétablissant l'équivalence entre « locutions particulières » et « phrases ordinaires ». Le rôle que joue ce mécanisme de transposition à l'intérieur d'une même langue nous révèle les rapports d'inclusion d'une partie dans l'autre (une phraséologie intralinguistique, particulière, au sein d'une phraséologie générale) et nous indique que toutes les deux sont prises en compte dans l'enseignement du français langue maternelle.

---

28 Dans cette étude, nous utilisons la 9<sup>e</sup> édition (1840).

## 5 *Phraséologie de Dupont vs. stylistique de Bally*

Si l'usage « normé » que fait Dupont du terme *phraséologie* dans son ouvrage peut être considéré comme une exception par rapport aux grammaires scolaires de son époque, son volume étant le seul, à notre connaissance, à employer le mot comme synonyme de « grammaire de la langue française », sa comparaison avec l'emploi qu'en fait Bally dans son *Traité de Stylistique Française* (volumes I et II, 1909<sup>29</sup>) peut également contribuer à éclairer sa valeur particulière. En effet, le rapprochement, osé –nous l'avouons–, que nous faisons entre ces deux auteurs part du fait que la singularité de l'ouvrage de Dupont ne peut s'apprécier dans sa juste mesure que si on la côtoie avec celle de celui qui, après lui, a spécialisé le mot *phraséologie* en Sciences du Langage. Or, pour bien comprendre l'intérêt qu'il peut y avoir à comparer deux auteurs et deux ouvrages aussi différents, il nous faut revenir d'abord, succinctement, aux principes qui sous-tendent le *Traité de Stylistique Française* de Bally.

### 5.1 La *stylistique* de Bally

L'interprétation de l'œuvre de Bally, en l'occurrence celle du *Traité de Stylistique Française* (1909), est à inscrire dans son temps, comme celle de Dupont s'inscrit dans le sien. Il ne s'agit donc pas de comparer des œuvres qui relèvent de circonstances bien différentes et de conceptions de la langue tout à fait opposées. En effet, s'il est vrai que Dupont se situe sur une matrice où la grammaire domine toutes choses au XIXe siècle, Bally, pour sa part, cherche à se placer aux antipodes de cette tradition linguistique, en quête d'une approche de la langue fondée sur la langue en discours, comme le souligne A. Curea (2013 : 46) :

Le changement de perspective annoncé par Charles Bally s'inscrit contre la tendance logiciste qui avait dominé, à son sens, l'étude du langage au XIXe siècle. L'intellectualisme est associé, d'une part, à toute approche purement théorique, étrangère à la réalité de l'usage de la langue, et d'une autre part, à toute approche qui traite le langage principalement comme une « opération logique ». La nouvelle perspective aurait à dépasser cette tendance, à instaurer une nouvelle conception du langage, fondée sur l'observation des faits et affirmant la prééminence de la sensibilité sur l'intelligence.

---

<sup>29</sup> Pour le volume I, nous avons consulté la 2<sup>e</sup> édition (1921) et pour le volume II, la 3<sup>e</sup> édition (1951).

La nouvelle approche que cite Curea consiste en une procédure qui distingue le caractère logique ou intellectuel de la langue et son caractère affectif ou expressif. Selon cette perspective, la *stylistique* de Bally est fondée sur la dichotomie entre éléments intellectuels et éléments affectifs présents dans l'expression linguistique de la pensée. En effet, la pensée contenant à la fois les idées et les sentiments des sujets parlants, si ces deux éléments sont à proportion variable dans la formation de la pensée, il en est de même dans l'expression linguistique correspondante. C'est le rapport entre la part des éléments intellectuels et celle des éléments affectifs qui fait l'objet d'étude de sa *stylistique*, définie comme l'étude des moyens expressifs employés dans la manifestation linguistique de la pensée.

Cette dualité entre la part intellectuelle et la part affective de la langue amène Bally à établir d'autres dichotomies, telles que *faits de langue* et *faits d'expression*, les premiers étant des mots ou des expressions qui se forment au moyen de procédés formels ou grammaticaux, pouvant être soumis à l'analyse logique, dite aussi intellectuelle ou grammaticale; et les seconds étant des mots ou des expressions qui se forment au moyen de procédés affectifs ou expressifs, pouvant être soumis non seulement à l'analyse logique mais aussi à l'analyse sensible. Car un *fait d'expression* peut être saisi soit par la logique soit par la sensibilité : par la logique, il est perçu par l'intelligence, intellectuellement, c'est-à-dire analysable d'un point de vue logique, grammatical (c'est un *fait d'expression* à valeur non affective) ; par la sensibilité, il est senti affectivement, c'est-à-dire analysable au moyen de procédés expressifs (c'est alors un *fait d'expression* à valeur affective).

La pensée comprenant pour Bally des idées et des sentiments, les *faits d'expression* comprennent une part variable de moyens intellectuels et affectifs dont la façon de les identifier émane aussi de la même dichotomie : il existe, d'une part, les faits construits selon un mode d'expression intellectuel, sans éléments affectifs, directement analysables d'un point de vue logique, et d'autre part, les faits construits selon un mode d'expression affectif qu'il faudrait transcrire dans le mode intellectuel pour pouvoir les analyser du point de vue logique. Or il existe d'ordinaire une prépondérance du contenu affectif<sup>30</sup> dans les *faits d'expression*, ce qui exige une procédure dans l'accès au sens où imagination et sensibilité s'opposent à intelligence. Ainsi, pour accéder au sens, l'analyse de ces faits ne pourra se faire en priorisant l'interprétation grammaticale ; au contraire, il faudra y accéder à travers des indices d'ordre sémantique et pragmatique. Comme l'indique, Bally (1921 [1909] : 156) :

[...] une étude du langage qui n'est guidée que par la logique demeure une étude incomplète ; tout un domaine de l'expression linguistique reste inaccessible par les procédés

---

<sup>30</sup> En effet, pour Bally les sentiments précèdent les pensées (1921 [1909] : 159), ce qui lui fait attribuer plus de valeur à l'aspect affectif du langage qu'à son aspect intellectuel.

purement intellectuels qui ont résumé jusqu'ici toutes les sciences du langage ; entre ces deux points de vue extrêmes, la grammaire, d'une part, qui n'est que la logique appliquée au langage, et l'étude de l'expression littéraire, d'autre part, il y a place, selon nous, pour une discipline distincte : l'observation purement scientifique des caractères affectifs du langage organisé ; or c'est là, on le sait, ce que nous appelons la stylistique.

Autrement dit, même si un *fait d'expression* est un fait de syntaxe, il exprime une forme d'idée et une forme de sentiment qui doivent être prises en compte dans l'analyse de sa manifestation linguistique, une analyse qui doit se faire à travers l'observation de tous les moyens expressifs. Ce passage des rapports entre langue-pensée à ceux entre langue-parole ouvre une perspective à l'analyse du discours, à sa dimension pragmatique et même psychosociale. Il s'agit donc d'une nouvelle approche de la langue au moyen d'une analyse des *faits de parole* en contexte. Or tous ces préceptes seront appliqués, bien évidemment, à ce que Bally considère *phraséologie*.

## 5.2 La *phraséologie* de Bally

La grande originalité de Bally, c'est d'avoir tiré profit de la différence entre la combinaison libre et la combinaison fixe de la langue pour élaborer sa théorie de la phraséologie. C'est, en fait, la partie stable qui va recevoir le nom de *phraséologie*, à l'intérieur de laquelle il distingue les groupes de mots à cohésion partielle, divisés en *séries d'intensité* et *péraphrases verbales* et les groupes à cohésion absolue, nommés *unités phraséologiques*.<sup>31</sup> Or, même si la langue qu'il vise de façon prioritaire dans son étude est la langue courante (nommée aussi *usuelle* ou *commune*), il différencie d'autres types de langue tels que la langue technique, scientifique, littéraire, familiale ou argotique, ayant toutes leur mode d'expression propre (usuel, écrit, littéraire, technique, familier) et étant pourvue chacune d'une combinatoire libre ou fixe. De telle sorte qu'il existe plusieurs types de phraséologie, selon le point de vue adopté. Ainsi, en fonction du registre de langue, il existe une phraséologie de la langue courante, une phraséologie familiale, une phraséologie littéraire, etc. ; selon le degré de figuralité, à l'intérieur de

---

<sup>31</sup> Bally nomme l'ensemble des éléments de la phraséologie *groupes phraséologiques* ou *locutions*, qu'il classe en deux grandes catégories (1921 [1909] : 70–75) : 1) les *séries phraséologiques* ou groupements usuels: des groupes dont la cohésion est relative, sous-divisés en : a) séries d'intensité : *une chaleur suffocante*, *diamétralement opposé*, etc. ; b) séries verbales : *remporter une victoire* (= vaincre) ; *prendre une décision* (= décider), etc. ; 2) les *unités phraséologiques*, des groupes dont la cohésion est absolue. C'est le cas de locutions adverbiales telles que *tout à l'heure*, *tout de suite*, *à peu près*, etc.

chaque type de phraséologie, il peut y avoir une phraséologie imagée<sup>32</sup> ou pas. Il peut même y avoir des sous-groupes : ainsi, dans la langue littéraire, il peut y avoir des expressions propres à la langue littéraire et d'autres propres au style poétique.

Cela dit, c'est dans la phraséologie familiale<sup>33</sup> que Bally range les *gallicismes* qu'il relie, d'ailleurs, à la notion d'idiotisme. A ses yeux, cette notion s'est

malheureusement [...] élargie au point que les manuels y comprennent actuellement tous les faits « curieux » ou « remarquables » de la langue ; aussi ces recueils, au lieu d'être des répertoires de la lexicologie familiale, exigent-ils une étude critique (d'ailleurs intéressante) pour faire le triage entre les expressions « parlées » et celles qui appartiennent à un autre mode d'expression (1921 [1909] : 303).

Il est donc clair que pour Bally les *gallicismes* appartiennent à la langue parlée et au registre familier,<sup>34</sup> et de ce point de vue, il regroupe sous ce terme aussi bien des expressions imagées telles que *mettre la puce à l'oreille*, *risquer sa peau* que des expressions propres à la conversation telles que *À la bonne heure !* ou *Je n'en peux mais*. Les premières « contiennent des images « affectives », c. à d. des images perçues à la fois *confusément et fortement* » (1951 [1909] : 157) et les secondes sont impossibles « de prononcer sans une intonation exclamative » (1921 [1909] : 166).<sup>35</sup> Dans la tendance qu'a Bally à établir des classements pour tous les faits de langue ou d'expression, ici aussi, il distingue dans cette phraséologie familiale, une phraséologie imagée et une phraséologie exclamative qui inclut aussi bien des séries que des unités phraséologiques à nuance affective et à intonation exclamative.<sup>36</sup>

---

**32** À l'intérieur de la phraséologie imagée, il y a des expressions cultivées (*essuyer une défaite*) et familières (*croquer le marmot*). Ces expressions familières sont le plus souvent du type affectif (leur sens propre est presque effacé et elles produisent des effets de sens selon le contexte).

**33** La langue familiale est faite, pour Bally, principalement de mots et de locutions, et de ce fait, elle contient une phraséologie familiale où se trouvent les *gallicismes*, les *expressions imaginées* et les *chevilles* (des expressions destinées à éveiller l'attention de l'interlocuteur). En ce qui concerne les expressions imagées ce sont des expressions du second type dans son classement du *langage figuré*, à savoir des expressions construites sur des *images affectives*, souvent incompréhensibles du point de vue logique, ou décodables seulement après réflexion (*prendre son courage à deux mains*). A l'intérieur de ce groupe d'expressions imagées et familiales se trouvent aussi les *comparaisons stéréotypées*, à valeur intensive (*bête comme une oie*).

**34** Bally rejoint en ceci Beauzée pour qui, rappelons-le, les *gallicismes* sont « une façon de parler » et, de ce fait, liés à la parole et à la langue parlée.

**35** Cette conception de *gallicisme* renvoie au 3<sup>e</sup> type de Girault-Duvivier (1840 [1811]), les gallicismes de figure ou expressions figurées.

**36** Cette phraséologie exclamative où l'intonation a, pour Bally, la fonction de fixer le sens est nettement devancière des pragmatèmes actuels ou routines conversationnelles.

A la vue des conceptions de Bally sur l'approche de la langue, en général, sur les éléments qui forment la phraséologie et sur la place qu'occupent les *gallicismes*, en particulier, nous pouvons désormais établir une comparaison entre son ouvrage et celui de Dupont.

### 5.3 Comparaison entre les ouvrages de Dupont et de Bally

Bien que tous les analystes de la *stylistique* de Bally, telle qu'il l'a conçue,<sup>37</sup> reconnaissent en elle la devancière de la théorie de l'énonciation, ce qui nous fait rapprocher Bally de Dupont, c'est que tous deux sont des réformateurs de l'enseignement du français, chacun à sa manière selon son époque. Leurs ouvrages respectifs sont le résultat de leur expérience comme enseignants et c'est d'un point de vue essentiellement pédagogique qu'ils ont été conçus. En effet, ils se présentent en deux volumes, l'un théorique et l'autre pratique, le tout comme un manuel d'enseignement destiné aux enseignants et aux élèves (et même aux chercheurs, en ce qui concerne Bally). La langue qu'ils enseignent tous deux est la langue contemporaine, celle de leur temps, avec des exemples créés par eux-mêmes.<sup>38</sup> Ils évitent donc le point de vue historique et enseignent le français moderne.

Dans ce sens, la *stylistique* de Bally recueille l'héritage auquel se rattachait déjà Dupont (nous allons voir qu'ils utilisent tous deux le même exemple, « Dieu est bon »), en préconisant une discipline qui vise à enseigner la langue française essentiellement comme langue maternelle,<sup>39</sup> à travers « l'étude intelligente de la langue d'aujourd'hui, dans ses manifestations les plus vivantes, les plus voisines de la pensée spontanée (1921 [1909] : *Avant-propos*, IX). Outre le rapport entre pensée et langage, cette déclaration rejoue aussi, en quelque sorte, la même idée que celle de Dupont, contraire à l'étude de la langue du passé dans son rejet des phrases-exemples tirées de la littérature.

---

<sup>37</sup> Bally emploie le mot *stylistique* dans un sens nouveau à son époque pour désigner une méthode d'interprétation des moyens d'expression de la parole en situation. Cette méthode d'analyse de la langue en contexte, nommée *méthode stylistique*, est fondée sur une procédure déterminée, impliquant la délimitation, l'identification et la comparaison des *faits d'expression*.

<sup>38</sup> En fait, Bally n'a recours que rarement aux textes littéraires. Ainsi, dans le volume II de son *Traité*, ceux-ci ne sont présents que dans quelques exercices, où leur fonction consiste à montrer notamment qu'il existe aussi une phraséologie littéraire.

<sup>39</sup> Même si le *Traité de Stylistique Française* s'adresse aussi à des apprenants allophones, le point de vue de Bally est celui d'un locuteur natif (« celui de tout individu parlant sa langue maternelle »).

À l'instar de Dupont, qui a fait de sa *phraséologie* une méthode d'enseignement de la langue française, en tant que langue maternelle, fondée sur un rapport entre langue et pensée, la vocation de la *stylistique* de Bally est de rendre compte du fonctionnement de toutes les manifestations linguistiques à partir de ce même rapport. En effet, si Dupont énonçait dans ses *Notions préliminaires aux maîtres* le lien entre la pensée et la phrase, Bally établit le même rapport dans la définition qu'il donne de la *stylistique* dans son chapitre d'*Introduction* (1921 [1909] : 5–6) :

Le langage exprime nos idées : D'abord, nous exprimons des idées ; la parole a pour mission (mais ce n'est ni la première ni la plus importante) d'extérioriser toute la partie *intellectuelle* de notre être pensant. Quand nous constatons, affirmons ou nions que telle chose est ou n'est pas, nous exprimons des idées (p. ex. « *La terre tourne* ») ; nous en exprimons encore lorsque nous apprécions, que nous *jugeons* simplement, objectivement, sans mêler notre moi aux phénomènes sur lesquels se porte notre attention (p. ex. « Dieu est bon »).

Ce point de vue rejoint, en effet, celui de Dupont, pour qui la langue exprime aussi la pensée, en tant que somme d'une idée et d'un jugement. Or, à cette combinaison, Bally ajoute le sentiment. C'est pourquoi il distingue, d'une part, les *faits de langage*, qui appartiennent à la grammaire et à son analyse logique dans le même sens exprimé par Dupont, pour qui les *faits* sont les manifestations actualisées des normes de la syntaxe ; et d'autre part, les *faits d'expression* qui constituent, dans un sens large, la manifestation linguistique de la pensée entière (avec ses idées et ses sentiments), mais qui, dans un sens étroit, représentent la partie affective de cette manifestation en question. C'est pourquoi, il définit la *stylistique* comme « l'étude du contenu affectif des faits d'expression dans le langage organisé » (1921 [1909] : 155). La différence consiste en ce que Dupont adopte le point de vue statique de la langue, où le modèle est la norme, tandis que Bally part des multiples façons de manifester linguistiquement une même pensée pour en étudier les différents moyens d'expression.

Cela dit, Bally ne renonce pas pour autant à l'analyse logique. En fait, il l'utilise comme épreuve d'identification des *faits d'expression*. En effet, sa méthode d'identification consiste à observer l'écart entre la structure logique et la manifestation linguistique du *fait d'expression* en cherchant son équivalent dans la langue courante, inexpressive. Cette quête de l'équivalent peut suivre la démarche logique de la grammaire, en ramenant le fait d'expression à sa construction strictement logique, et de ce fait à sa valeur réelle en syntaxe. Ainsi, un *fait d'expression* tel que « Il demeure à deux pas d'ici » équivaudrait à « Il demeure tout près d'ici », ou « C'est fameux, ça, hein, qu'en dites-vous ? » à « Ne trouvez-vous pas comme moi que c'est très bon ? », ou encore « Vous prenez de l'âge » à « vous vieillissez, vous devenez vieux » (1951 [1909] : 209–210). C'est donc cette

épreuve d'équivalence qui prouve le caractère affectif et non grammatical des *faits d'expression*.<sup>40</sup> Cette méthode d'identification nous rappelle la méthode de Dupont lorsqu'il recommande, pour reconnaître un *gallicisme*, de le « traduire », c'est-à-dire, d'en chercher l'équivalent sous une forme régulière.

En ce qui concerne les *faits d'expression* de la phraséologie dans les différents types de langue qu'établit Bally, la procédure d'identification est la même. Il y a, selon lui, une phraséologie intellectuelle, non imagée, et une phraséologie affective, imagée, où le sens individuel des mots de la locution s'efface sous l'action d'un sentiment. Ces deux types de phraséologie peuvent être saisis par la logique à travers des traits formels qui servent à les identifier. En ce qui concerne la phraséologie imagée, ce trait formel est le langage figuré<sup>41</sup> ou image : « Il y a un procédé formel dans cette opération de la pensée (...) qui efface le sens individuel des mots d'un groupe pour conférer un sens nouveau à l'ensemble de ce groupe : c'est ce procédé qui est à la base de tous les groupements phraséologiques » (1921 [1909] : 252). Cela dit, voici par quels moyens il est possible de rétablir les faits de syntaxe des faits d'expression : 1) en supprimant les pauses résultant de la dislocation (*Je suis malade, réellement => Je suis réellement malade*) ou de la dislocation extrême (*Vous ici ! non ! Ah ! celle-là, par exemple, elle est trop forte ! => Je suis stupéfait de vous trouver ici !*) ; 2) en supprimant les particules pronominales (*J'en ai connu, moi, des jours de misère => j'ai connu bien des jours de misère*) ; 3) en observant l'intonation des phrases et en les ramenant à une construction plus « régulière » (*En quelle peine je me trouvais, imaginez-le, si vous pouvez => Imaginez, si vous le pouvez, en quelle peine je me trouvais*) ; 4) en remplaçant la liaison marquée par l'intonation par des phrases logiquement construites au moyen de conjonctions (*Cela sera, je le veux => Je veux que cela soit*).

Une remarque d'une certaine importance est à faire pour ce qui est du niveau grammatical des éléments que Bally considère comme phraséologiques. En

**40** L'exercice peut se faire, aussi, à l'inverse, c'est-à-dire transformer un *fait de langage* en *fait d'expression*. Bally demande d'utiliser ce procédé dans certains exercices du vol. 2, où un texte de la langue poétique doit être « transcrit » dans la langue usuelle, ou un texte de la langue usuelle doit être « traduit » dans la langue familiale. Bally prend bien soin de souligner qu'il ne s'agit pas d'un exercice de « style » dans le sens « d'art d'écrire » (1951 [1909] : 74). Il tient d'ailleurs à signaler que la langue écrite n'est pas, pour lui, synonyme de langue courante, usuelle, mais de langue soignée, cultivée ou même technique.

**41** Bally distingue dans le langage figuré 3 types d'images : 1) les *images sensibles ou concrètes* (visuelles, auditives, etc.) que l'on peut trouver dans la poésie et la littérature ; ce sont des images souvent « détaillées » pour être nettement perçues, ou bien créées de toutes pièces ou rajeunies (c. à d. qui renouvellent des images usuelles ou mortes) ; 2) les *images affectives*, présentes dans les locutions ; 3) les *images mortes et abstraites*, que l'on peut trouver dans des textes scientifiques.

effet, d'après sa typologie, il semblerait que seuls les syntagmes (ou *locutions*) rendent compte des éventuels groupements qui forment les séries et les unités phraséologiques, ce qui exclut, apparemment, les phrases en tant qu'énoncés complets. Or il serait erroné de croire qu'il délimite la phraséologie d'après un critère fondé sur une catégorie grammaticale. Il est bien connu que, pour lui, il n'y a pas de paroi étanche entre grammaire et lexicologie (1951 [1909] : 183), et ce n'est donc pas sur ces paramètres que l'on doit interpréter sa typologie.<sup>42</sup> Le sens qu'il donne au mot « phraséologie » pour désigner l'ensemble de la combinatoire fixe d'une langue est large, du point de vue grammatical, bien qu'il soit étroit par rapport à la phraséologie de Dupont, puisqu'il s'agit d'une phraséologie qui ne couvre qu'une partie de la langue.

Cela dit, la dualité *combinatoire libre-combinatoire fixe* (ou *phraséologie*), établie par Bally d'après un critère sémantique (rappelons, ici, qu'un *groupe phraséologique* correspond, pour lui, à une *unité de sens*), renvoie, –sans coïncider bien évidemment ni dans les termes ni dans les faits ni dans les critères–, à la dualité *phraséologie normée-phraséologie rebelle* (ou *gallicismes*), établie par Dupont d'après un critère grammatical. C'est-à-dire, tous deux conçoivent une phraséologie binaire, l'une « régulière » et l'autre « particulière » inscrite dans une perspective intralinguistique. Cette phraséologie « particulière » consiste dans les deux cas dans la présence des *gallicismes* dont le traitement va marquer, en fait, toute la différence. Car si pour Dupont les *gallicismes* constituent la partie rebelle de la langue, qui échappe à toute analyse logique, pour Bally ils se trouvent au cœur de la langue parlée, en tant que produits de la spontanéité des locuteurs et fruits de l'expression de leurs sentiments. Ces expressions, dont les images sont « empruntées au monde sensible le plus voisin des sujets parlants » (1921 [1909] : 291–292), sont ainsi le signe le plus évident de la langue parlée.<sup>43</sup> En effet, elles sont le plus souvent employées dans la langue de la conversation et présentent un contraste « frappant » avec leur signifié.<sup>44</sup>

---

**42** Ainsi, Bally considère aussi comme des unités phraséologiques certaines phrases contenant des archaïsmes de sens (*Il n'y a pas péril en la demeure*) ou de syntaxe (*N'importe*), où le mot « *demeure* » dans la première, comme synonyme d' « attente », et l'absence du pronom sujet *Il*, dans la seconde, constituent des indices phraséologiques (1921 [1909] : 81–82).

**43** La langue parlée, –ainsi que l'écrit oralisé–, se distingue par toutes les nuances affectives qu'elle exprime, soient-elles familières, comiques, ironiques, etc. Les mots et locutions toutes faites qui la caractérisent sont reconnaissables en tant que telles pour leur intonation (p.ex. *A quoi bon ?*).

**44** Bally illustre cette différence avec ces exemples : « Comparez p.ex. : « Je suis satisfait » et « À la bonne heure ! » [...] ou bien « S'enfuir précipitamment » et « Prendre ses jambes à son cou » (1921 [1909] : 166).

## 6 Conclusion

Si l'usage « normé » que fait Dupont du terme *phraséologie* dans son ouvrage peut être considéré comme une exception par rapport au sens que possède le mot aujourd'hui lié à la discipline qu'il désigne, il peut l'être également par rapport aux grammaires scolaires de son époque. En effet, le volume de cet auteur est le seul, pour autant que nous sachions, à employer le mot comme synonyme de « grammaire de la langue française ». Dans ce sens, les éléments étymologiques qui se trouvent à l'origine du terme, à savoir λογία et φράσις, correspondent bien à l'« étude de la phrase » en général dans un sens large, analogue à celui de grammaire et de syntaxe.<sup>45</sup> Appliqué à l'apprentissage de la langue, le terme sert, en l'occurrence, à signaler la façon d'apprendre à former des phrases ordinaires selon des règles de formation prescriptives.<sup>46</sup> Ces règles précèdent l'actualisation des faits de langue qui servent de modèle à l'apprenant qui, une fois ces phrases de base apprises, pourra former ses propres phrases. Dans ce sens, la phraséologie de Dupont désigne l'*étude de la langue à travers les phrases*.

En fait, la seconde partie de son ouvrage, consacrée précisément à l'« Étude de la phrase », est la plus à même de représenter ce sens général accordé au terme *phraséologie* car là se trouvent non seulement les phrases grammaticales et normées mais aussi celles qui, ne pouvant pas être analysées ni servir à reproduire d'autres phrases d'après leur structure, devront rejoindre le groupe des *gallicismes*. Or le rôle que jouent ces éléments propres à une langue dans l'ouvrage de Dupont, en s'opposant précisément au sens pris ici par le mot *phraséologie*, rend cette œuvre précieuse et unique non seulement dans le panorama des grammaires de l'époque mais aussi par rapport au sens que Bally lui a attribué et que tout phraséologue accorde à la discipline qui s'occupe des combinaisons fixes de la langue.

En effet, l'analyse des divergences entre l'ouvrage de Dupont et celui de Bally a permis de mettre en évidence l'originalité non seulement de chacun des deux par rapport à ses contemporains, grâce à une approche innovante de la description de la langue, mais aussi de l'un par rapport à l'autre. Cela dit, tout

---

<sup>45</sup> À la fin du XIXe siècle, le *Dictionnaire de la langue française*, d'Émile Littré, souligne ce rapport si peu fréquent dans le premier sens signalé pour le mot « *phraséologie* » : *L'étude et la connaissance de la phrase et, par conséquent, une partie très importante de la grammaire (peu usité en ce sens)*. Le TLFi, qui cite la définition de Littré, rajoute : *Synon. Syntaxe*.

<sup>46</sup> Rappelons ici que la norme occupe une place de choix dans la réflexion grammaticale de l'époque, d'où le développement d'une grammaire essentiellement orientée vers la norme (orthographique, morphologique et syntaxique), ainsi que d'un ensemble d'outils grammaticaux destinés à son étude.

linguiste étant tributaire de ses antécesseurs, les liens qui rattachent Bally à Dupont dans son rapprochement entre la pensée et la langue et dans sa méthode d'identification des *faits d'expressions* au moyen des *faits de langage* mettent en lumière une conception commune d'une phraséologie intralinguistique binaire où une « phraséologie générale », prise au sens large, s'oppose à une « phraséologie particulière », prise au sens étroit. La différence entre eux consiste en ce que la phraséologie prise au sens large correspond pour Dupont à tous les *faits de langage* et pour Bally aux *faits d'expression* de la combinatoire fixe de la langue, alors que la « phraséologie particulière » est la même pour les deux, fondée sur les *gallicismes*, ces constructions inanalysables par la syntaxe pour Dupont et inanalysables par la sémantique pour Bally. Ce groupe d'expressions rebelles aux règles sur lesquelles chacun des deux édifie sa propre théorie linguistique constitue la pierre de touche qui sert à identifier et justifier la « phraséologie générale », telle que chacun la conçoit.

## Bibliographie

- Arnauld, Antoine & Claude Lancelot. 1997 [1660]. *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Allia.
- Bally, Charles. 1921 [1909]. *Traité de Stylistique Française*. Volume I. Heidelberg : Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.
- Bally, Charles. 1951 [1909]. *Traité de Stylistique Française*. Volume II. Genève : Librairie Georg & C<sup>e</sup>. Paris : Klincksieck.
- Bárdosi, Vilmos. 1990. Contribution à l'histoire de la phraséologie française des origines jusqu'à Michel Bréal. *Acta Universitatis Szegedinensis, Acta Romanica*, t. XIV, *Studia Lexicographica Neolatina II*. 61–132.
- Beauzée, Nicolas (de). 1757. Gallicismes. In Jean-Baptiste le Rond D'Alembert & Denis Diderot (éds.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Livre VII, 450. Paris : Briasson, David, Le Breton, Durand.
- Beauzée, Nicolas (de). 1766. Idiotisme. In Jean-Baptiste le Rond D'Alembert & Denis Diderot (éds.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Vol. VIII, 497. Paris : Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand.
- Beauzée, Nicolas (de). 1767. *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*. Paris : Barbou.
- Brachet, Auguste & Jean Dussouchet. 1883. *Cours de grammaire française fondé sur l'histoire de la langue. Théorie et exercices*. Paris : Hachette.
- Cherbuliez, Joël. 1839. *Revue critique des livres nouveaux publiés pendant l'année 1839*. Paris : Libraires Ab. Cherbuliez et C<sup>e</sup>.
- Chervel, André. 1977. *Histoire de la grammaire scolaire... Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris : Payot.
- Curea, Anamaria. 2013. Stylistique, science de l'expression, linguistique de la parole. Notes sur la nature du fait linguistique selon Charles Bally. *Synergies Espagne* 6. 41–54.

- Dupont, Hippolyte-Auguste. 1839. *La Grammaire à la portée de l'enfance. 1<sup>e</sup> partie pour l'élève.* Paris : E. Ducrocq.
- Dupont, Hippolyte-Auguste. 1839. *La Grammaire à la portée de l'enfance. 1<sup>e</sup> partie pour le maître.* Paris : E. Ducrocq.
- Dupont, Hippolyte-Auguste. 1856 [1833]. *La Grammaire à la portée de l'enfance. 2<sup>e</sup> partie : Phraséologie française élémentaire ou Nouveaux exercices de grammaire* (5<sup>e</sup> édition). Paris : Librairie élémentaire de E. Ducrocq et Librairie de Langlois et Leclercq.
- Girault-Duvivier, Charles-Pierre. 1840 [1811]. *Grammaire des grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, tome second (9<sup>e</sup> édition). Paris : Librairie-Éditeur A. Cotelle.
- González-Rey, M<sup>3</sup> Isabel. 2011. La phraséographie, l'aînée et la cadette de la phraséologie. In Radostina Zaharieva & Stefana Kaldieva-Zaharieva (éds.), *Linguistic studies in honour of Prof. Siyka Spasova-Mihaylova*, 213–239. Sofia: Bulgarian Academy of Sciences, Institute for Bulgarian Language « Prof. Lyubomir Andreichin » Academic Publishing House « Prof. Marin Drinov ».
- Lillo, Jacqueline. 1994. La phraséologie dans les manuels de français publiés en Italie de 1625 à 1860. In Herbert Christ & Gerda Haßler (éds.), *Regards sur l'histoire de l'enseignement des langues étrangères*, 70–81. Tübingen : Gunter Narr Verlag.
- Lorain, Paul. 1837. *Tableau de l'instruction primaire en France.* Paris : Hachette.
- Marchello-Nizia, Christiane. 1979. La notion de ‹ phrase › dans la grammaire. *Langue française* 41 (numéro thématique *Sur la grammaire traditionnelle*). 35–48.
- Noël, François & Charles-Pierre Chapsal. 1823. *Nouvelle grammaire française.* Paris : Librairie Classique d'Aumont, V<sup>e</sup> Nyon Jeune.
- Piron, Sophie. 2009. La grammaire du français au XIX<sup>e</sup> siècle – 1<sup>e</sup> partie. *Correspondance. Collection Histoire de la Grammaire* 14(4). <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/renouveau-et-traditions/la-grammaire-du-francais-au-xixe-siecle-1re-partie>
- Piron, Sophie. 2010. La grammaire du français au XIX<sup>e</sup> siècle – 4<sup>e</sup> partie. *Correspondance. Collection Histoire de la Grammaire* 15(3). <http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/plus-quhier-moins-que-demain/la-grammaire-du-francais-au-xixe-siecle-4e-partie/>
- Restaut, Pierre. 1730. *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise.* Paris : Librairie Jean Desaint.
- Rey, Alain. 2018. Préface. In Xavier Blanco Escoda & Salah Mejri (éds.), *Les pragmatèmes.* Paris : Classiques Garnier.

